

Charte Qualité du Bilan de Compétences

Cette charte a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualité des prestations de bilan de compétences.

En adoptant cette charte, les adhérents à la CSCBC expriment leur volonté de garantir la qualité des services qu'ils proposent.

Ils s'engagent à :

1. Accompagner une personne dans l'élaboration d'un ou de projet(s) professionnel(s) personnalisé(s) définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
2. Organiser la première rencontre avec le consultant expérimenté qui conduira le bilan.
3. Etablir avec la personne une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan et formaliser celle-ci dans le cadre d'un contrat.
4. Garantir la stricte confidentialité de la démarche et des informations recueillies tout au long du processus.
5. Informer la personne de façon claire et précise sur l'organisme prestataire, le déroulement du bilan, les méthodes et les outils utilisés.
6. L'aider à préciser ses motivations, ses attentes et vérifier avec elle l'opportunité de la démarche.
7. Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés à ses objectifs.
8. L'aider à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnels et professionnels en prenant en compte la réalité du marché du travail.
9. Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et à l'accès à des lieux ressources.
10. Elaborer avec elle une synthèse du travail accompli.
11. Recueillir son évaluation sur la qualité de la prestation et lui proposer un suivi de bilan dans les mois qui suivent.
12. Respecter le code de déontologie des consultants de la CSCBC.

En tant qu'adhérent de la CSCBC, je m'engage à respecter cette charte.